

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du 23 SEPTEMBRE 2021 à 18h00

Date de convocation : 16 septembre 2021

Délibération
N°C2021_187

Membres en exercice :	77
Votants :	70
Suffrages exprimés :	70
Pour :	70
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETARE DE SEANCE : RIO Jean-Louis

PRESENTS : ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOUSQUET Didier ; CALMON Julien ; CALVET Jean-Claude ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COURTIEL Aurélia ; COUSIN Sylvie ; DAUZATS Christine ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; LAPALU Christian ; LENOIR Alexia ; LETEISSIER Gérard ; LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PARRA Eric ; PECH Olivier ; PENET Yves ; RAPINAT Evelyne ; RENAULT Régine ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; THIVENT Viviane ; TUBAU Marcel ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ABED Yamina ; HERNANDEZ Joël ; PY Michel ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ;

EXCUSES : ALVAREZ Martine ; BASTIE Yves ; CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul ; DARAUD Jean-François ; GOUIRY Catherine ; JULES Jean-Claude

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (délibération N°C2021_221) ; CHING Monique (délibération N°C2021_188 et N°C2021_202) ; HERNANDEZ Joël (délibération N°C2021_202) ; PY Michel (délibération N°C2021_188 et N°C2021_202) ; MALQUIER Bertrand (délibération N°C2021_202) ; RIO Jean-Louis (délibération N°C2021_221)

EXCUSES AVEC PROCURATION : ALAUX Sylvie ; AMBROSINO Jean-Marc ; BOUISSET Cyrielle ; BRAINEZ Marie-Ange ; BREHON Bruno ; CLERGUE Guy ; CODORNIUO Didier ; HUYNH-VAN Nathalie ; IBANES Alexandra ; KAISER Stéphanie ; PINET Marie-Christine ; POCIELLO Jacques ; RIVEL Jean-Luc ; VERGNES Magali ; VICO Alain

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : CHING Monique (de la délibération N°C2021_178 à la N°C2021_187, de la délibération N°C2021_189 à la N°C2021_201 et de la délibération N°C2021_203 à la N°C2021_226) ; MALQUIER Bertrand (jusqu'à la délibération N°C2021_201 et à partir de la délibération N°C2021_203) ; ROCHER Edouard (à partir de la délibération N°C2021_208)

Nomenclature Etat : Urbanisme – Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

OBJET : AFFAIRES JURIDIQUES – ASSAINISSEMENT – Régularisation de la situation juridique d'une canalisation implantée à Bize Minervoises et constitution de servitude

N°C2021_187

Dans le cadre d'une opération de régularisation portant sur la présence d'un poste de relèvement, d'un accès et de la présence d'une canalisation implantée en 2005 sur la commune de BIZE MINERVOIS, ayant fait l'objet d'un plan de récolement établi en mars 2005, le Conseil Communautaire a approuvé dans un premier temps, par délibération N°C2021-29 du 18 mars 2021 l'acquisition d'une emprise de 110 m² prélevé sur la parcelle cadastrée C217 pour implanter le poste de relèvement, la mise en place d'une servitude de passage et d'une servitude d'implantation en tréfonds d'une canalisation sur cette même parcelle.

Dans un second temps il est proposé par la présente de finaliser l'opération de régularisation par l'approbation d'une servitude d'implantation en tréfonds de la canalisation pour la partie non visée par la délibération N°C2021-29 précitée.

Cette servitude sera établie sur les parcelles cadastrées section C numéros 243, 245, 248, 249, 250, 258, 543, 837 sur la commune de BIZE MINERVOIS. Sur une longueur totale de 733 m. et d'une largeur de 3 m. soit une emprise totale maximum de 2 069 m², conformément au plan ci-annexé, avec paiement d'une indemnité forfaitaire de 206,90€.

Vu la délibération N°C2021-29 portant acquisition d'une parcelle de terrain sur la commune de BIZE MINERVOIS pour l'implantation d'un poste de relèvement des eaux usées et constitution de servitude,

Vu l'accord des propriétaires donné en date du 21 juin 2021 sur les conditions d'établissement de la servitude,

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'approuver la mise en place sur la commune de BIZE MINERVOIS d'une servitude d'implantation en tréfonds d'une canalisation d'eaux traitées, d'une emprise de 2 069 m², sur l'emprise des parcelles cadastrées section C numéros 243, 245, 247, 248, 249, 250, 258, 543, 837, propriété du GFR ADER-SERVILLE, conformément au plan ci-annexé, en contrepartie du paiement d'une indemnité forfaitaire de 206,90€ ;
- D'imputer l'ensemble des dépenses susmentionnées sur le budget Assainissement ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération, dont l'acte authentique à intervenir qui sera établi par Maître Françoise VITALI-BOURSAULT, notaire du GFR ADER-SERVILLE, aux frais de la Communauté d'Agglomération.

Pièce jointe à la délibération :
Plan général

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 1/10/2021
et de sa publication
le : 1/10/2021**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

